

## AVIS PUBLIC

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

Le rôle général de perception pour l'année 2021 est complété et a été déposé au bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale.

Par conséquent, les comptes de taxes sont expédiés le 15 février 2021. Toutes personnes tenues aux paiements de sommes mentionnées à ce rôle de perception doivent acquitter leurs comptes selon les méthodes de paiements prévues sur la facture. Le premier versement arrivera à échéance le 17 mars 2021.

#### MODES DE PAIEMENT

1. En ligne sur notre site Internet : Un lien vers la plateforme de l'application Voilà est maintenant disponible sur notre site Internet au [www.val-des-mont.net](http://www.val-des-mont.net). La procédure détaillée de la marche à suivre sera accessible au courant de la semaine du 15 février 2021.
2. En personne : Les paiement en argent comptant, carte de débit (Interac) et par chèque sont acceptés. Prendre note que ce mode de paiement n'est pas disponible pour le moment, et ce, étant donné que l'hôtel de ville est présentement fermé au public, et ce, jusqu'à nouvel ordre dû à la situation de la pandémie de la COVID-19.
3. Par chèque : Il peut être déposé dans la chute à courrier près de la porte d'entrée principale de l'hôtel de ville, situé au 1, route du Carrefour à Val-des-Monts ou acheminé par la poste en tenant compte des délais de livraison postale applicables. De plus, il est important d'y joindre le(s) coupon(s) dans l'enveloppe. L'adresse postale est la suivante :

Municipalité de Val-des-Monts  
1, route du Carrefour  
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Prendre note que le paiement des taxes municipales par carte de crédit n'est pas accepté au comptoir de l'hôtel de ville ni par la poste.

4. À partir du site Internet de votre institution financière : Il est important de bien indiquer le numéro de dossier de 18 chiffres qui se retrouve sur le talon de remise pour effectuer le paiement.
5. Auprès de la plupart des institutions financières, soit au comptoir ou au guichet automatique. Avoir en main votre coupon pour effectuer le paiement.

Veuillez porter une attention particulière au numéro de matricule lors du paiement. Il peut avoir été modifié depuis la dernière facturation.

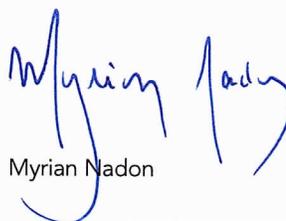
Les contribuables qui n'auront pas reçu leurs comptes de taxes, le 25 février 2021, sont priés de communiquer avec le service de la Taxation soit par courriel à l'adresse suivante : [taxation@val-des-monts.net](mailto:taxation@val-des-monts.net) ou par téléphone au numéro 819 457-9400, poste 2305 ou 2316.

Les contribuables qui ont changé d'adresse ou qui viennent d'acquérir une propriété à Val-des-Monts sont invités à faire parvenir leurs nouvelles coordonnées au service de la Taxation, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts supplémentaires.

De plus, toute modification peut être transmise soit par courriel à l'adresse suivante : [taxation@val-des-monts.net](mailto:taxation@val-des-monts.net) ou par téléphone au numéro 819 457-9400, poste 2305 ou 2316.

**FAIT à Val-des-Monts ce quinzième jour de février DEUX MILLE VINGT ET UN.**

La Directrice des services administratifs et  
Secrétaire-trésorière adjointe,



Myrian Nadon

